

## DÉCISION N° 613 / 2024

confiant mandat spécial à Monsieur Pascal HUBER

Nous soussigné, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz

### DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Pascal HUBER, Conseiller délégué de l'Eurométropole de Metz, pour se rendre en mission au TOGO dans le cadre de l'inauguration d'eau dans le village de Kpome et de la coopération décentralisée avec le Moyen Mono-2 du 4 au 12 décembre 2024.

De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20241121-Decis613-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le

**21 NOV. 2024**

Le Président

François GROSDIDIER  
Maire de Metz  
Conseiller Régional du Grand Est  
Membre Honoraire du Parlement